

Vie scientifique

« La “mise en patrimoine” de l’eau » : une perspective interdisciplinaire

Compte rendu de journées (Arras, 9-10 mars 2007)

Muriel Maillefert

Économiste, Université Lille 3 et CLERSÉ-IFRÉSI, BP 60149, 59653 Villeneuve d’Ascq cedex, France

Organisées par le GDR Rés-Eau-ville¹, ces journées ont bénéficié du soutien financier de l’Université d’Artois et du CNRS et ont été labellisées par ce dernier. Elles ont réuni environ 70 participants venus de France et de l’étranger, comprenant notamment une délégation importante de la Faculté d’études économiques de Bucarest. S’inscrivant dans le cadre de la réflexion collective engagée dès 2002 au sein du GDR autour des travaux sur la marchandisation de l’eau, elles ont repris le principe d’organisation qui préside aux journées que celui-ci organise : une présentation d’approches théoriques (ou disciplinaires) et empiriques et un « terrain » partagé (en l’occurrence les waterings du Nord-Pas-de-Calais), autour du thème des aménagements liés à l’eau².

La session d’ouverture des travaux a été présidée par C. Morzewski (président de l’Université d’Artois) et par G. Schneier-Madanes (directrice du GDR). Elle a été consacrée à un rappel de la généalogie juridique de la notion de « patrimonialisation ». Un large recours à cette notion est fait en histoire, en archéologie et en architecture, et cela, depuis le XIX^e siècle. Le souci de préservation des monuments et d’institutionnalisation des biens culturels

Auteur correspondant : muriel.maillefert@univ-lille3.fr

¹ Cf. <http://www.ivry.cnrs.fr/res-eau-ville/>

² Il s’agit des waterings du marais Audaumarois (situé dans la région de Saint-Omer dans le Pas-de-Calais). La visite de terrain a donné l’occasion d’évoquer plusieurs dimensions de cette patrimonialisation de l’eau et des conflits d’usage (ou création de ressources) s’y rapportant : patrimoine agricole (visite d’une exploitation maraîchère), patrimoine touristique (promenade sur les sentiers pédestres du marais), patrimoine industriel (ascenseur à bateaux des Fontinettes sur l’Aa canalisée). Elle a permis d’ancrer sur un exemple concret les débats denses suscités par les présentations.

qui a marqué le XX^e siècle (que ce soit au niveau national ou international : charte de Venise, Unesco...) s’est progressivement élargi à d’autres domaines, couvrant d’autres champs scientifiques et d’autres objets, et notamment ceux en rapport avec l’environnement. C’est dans cette perspective que se sont situés les premiers intervenants, en invitant les participants à une approche contemporaine et interdisciplinaire de la notion de « mise en patrimoine » à travers la question de l’eau. Ce sont les travaux en économie, anthropologie juridique, droit international, anthropologie, géographie, sciences politiques et sciences de gestion qui ont été mis au cœur de ces réflexions.

Deux contributions ont posé les jalons pour l’approche du thème central du colloque. Elles étaient toutes deux de caractère nettement hétérodoxe par rapport aux disciplines auxquelles elles renvoyaient. La première avait trait à l’économie (F.-D. Vivien) et la seconde à l’anthropologie juridique (O. Barrière). Elles ont à la fois précisé la genèse de l’idée de patrimonialisation de la nature (attribuée à H. Ollagnon) et décliné la notion au regard des deux disciplines. Au-delà des points de vue différents, il est apparu que la notion de patrimonialisation a comme objectif de faire tenir ensemble les différentes dimensions temporelles d’un objet : aussi bien ses caractéristiques liées au passé (qui justifient sa conservation) que celles liées au futur (qui justifient l’anticipation et la projection vers l’avenir). En droit, la notion de patrimoine, telle que la considère O. Barrière, est associée à celle d’accès à la ressource et à celle de reproduction. Sur le terrain, elle renvoie à trois objectifs : éviter la surexploitation, conserver la ressource et contourner les conflits. Au total, la vision économique comme la vision juridique mettent en exergue trois questions

centrales concernant la patrimonialisation : l'évaluation, la valorisation et la transmission du bien qui en est l'objet.

La seconde session, animée par les contributions de N. Belaidi (juriste), A. Euzen (anthropologue) et J.-P. Le Bourhis (politiste), a montré les difficultés auxquelles on se heurte pour qualifier la ressource, c'est-à-dire pour lui attribuer un statut. Deux optiques s'opposent : une optique gestionnaire, au sens d'une gestion de la ressource soucieuse de sa valorisation locale dans un contexte dual de bien marchand et de bien collectif (notamment dans les pays en développement), et une optique plus institutionnelle, qui se contente d'édicter des règles. Contrairement à ce qui est admis dans la vision économique standard (*cf.* Hardin et la tragédie des communaux), le statut de bien commun inappropriable n'est pas nécessairement une source de gaspillage ; il est plutôt un moyen de garantir le droit d'accès et d'usage pour tous, en préservant la liberté de choix. L'exemple des politiques de l'eau en France montre la lenteur du passage dans les faits du processus de patrimonialisation (ce que l'auteur appelle le processus de « publicisation » de l'eau), en raison de la lenteur de son inscription dans les comportements effectifs des acteurs, publics et privés, des politiques environnementales.

Les sessions suivantes se sont attachées à la question des liens entre patrimonialisation et territorialisation dans le cas de l'eau. Les contributions de M. El Faiz et de B. Romagny (économistes), ainsi que d'un ensemble d'économistes de la Faculté d'études économiques de Bucarest (communication d'I. Radu et M. Ursacescu), ont présenté des figures singulières de la patrimonialisation de l'eau. Dans le premier cas, c'est l'histoire qui a été convoquée, montrant comment, dans la zone de Marrakech, les anciennes pratiques, pourtant efficaces, de gestion de l'eau ont été mises à mal par la conjugaison de l'oubli de leur existence et des politiques d'aménagement et d'urbanisation récentes (notamment les grands projets hydrauliques). La seconde présentation a montré deux visages de la gestion de l'eau au Maghreb en soulignant à nouveau que la gestion traditionnelle avait le souci de préserver la ressource. Enfin, dans un tout autre esprit, la contribution des collègues roumains a souligné la difficulté à inscrire la gestion de l'eau dans un contexte à la fois de durabilité et de montée en puissance des contraintes économiques, lorsque les critères marchands standard sont reconnus comme les référents ultimes. La gestion de l'eau vise alors essentiellement à l'efficacité marchande (tarification au coût marginal) et les gestionnaires sont en demande d'une méthodologie pour assurer l'efficacité économique, la durabilité venant en second rang. On saisit bien alors l'écart énorme qui existe, dans le contexte des sociétés dites traditionnelles, entre les modes de gestion anciens (parfois oubliés, décriés ou encore jugés inappropriés) et la gestion marchande des

ressources en eau qui impose plus ou moins fortement ses contraintes.

Les deux derniers contributeurs de la session ont développé une analyse originale. S. Ghiotti (géographe) s'est intéressé à la manière dont les logiques de perception et d'action des différents acteurs – par exemple, l'eau vue comme une ressource économique pour le tourisme ou comme une ressource à protéger – entrent en conflit (et cela à partir d'une recherche comparative France-Liban sur la gestion des fleuves). H. Ollagnon (gestionnaire), pour sa part, a traité de la question de la qualité de l'eau (en l'occurrence en Alsace). Pour lui, cinq axes caractérisent les modalités de la patrimonialisation : la mobilisation des acteurs ; la position des acteurs (notamment de l'État) ; le type de gestion ; la sécurisation de la démarche ; l'instrumentation utilisée.

En guise de conclusion, F. Wateau (ethnologue) a dégagé trois types d'enjeux des débats sur la patrimonialisation : un enjeu spatial, autour de la gestion en commun du point de vue des territoires ; un enjeu temporel, autour de la transmission du patrimoine ; un enjeu identitaire, enfin, autour de la qualification de la ressource par les différents groupes concernés.

Les débats ont montré, en premier lieu, l'opposition qui existe entre la démarche économique (telle qu'elle est perçue par les non-économistes) et les approches de sciences sociales qui sont le plus souvent ancrées sur le rejet d'une vision strictement marchande, jugée réductrice. Cette opposition se justifie quand on a affaire à la démarche de l'économie standard, dont le but est bien de montrer la capacité des catégories marchandes à absorber des concepts rebelles par une opération d'internalisation et de mise aux normes, via l'inclusion dans un système de prix. Mais il existe une autre approche (dite « hétérodoxe »), tout aussi économique, qui voit au contraire dans le concept de patrimonialisation un outil permettant de (ré)introduire, sans les dénaturer, dans la catégorie unique de prix marchand des notions habituellement étrangères à l'économie (notion de propriété commune, multiplicité des formes de rationalité ou d'évaluation...). Une telle optique d'élargissement, et non d'inclusion, conduit par exemple à montrer la pluralité des logiques d'action et d'évaluation en regard des référentiels auxquels ont recours les agents. Ainsi, le prix d'un terrain sera différent suivant les personnes concernées par la transaction et les usages (transaction familiale ou transaction marchande, par exemple). Cette démarche, bien que privilégiant une entrée économique, se déploie donc dans une optique de complémentarité avec les autres disciplines des sciences sociales, l'objectif étant de donner des clés de lecture pour la compréhension des modes de production, d'échange et de régulation des biens étudiés. Elle conduit à fournir des clés de différenciation dans la catégorisation des biens. Ainsi, par exemple, une qualification générale pour un bien (valable quel que ce soit le lieu d'échange) pourra être

associée à une régulation globale (éventuellement marchande), alors qu'une qualification locale, centrée autour d'enjeux très déterminés, fera référence à des propriétés particulières, éloignées de l'universalité marchande. On comprend alors l'intérêt, autant pour l'économie que pour les disciplines connexes, de participer à la construction de catégories reconnues, comme celles dont traite le colloque : le patrimoine commun et la définition des droits d'usage, la construction de la volonté commune et la définition d'un intérêt collectif, les logiques d'action collective et les modalités d'engagement des acteurs

dans leurs rapport au bien et au territoire, etc. C'est pourquoi la notion de patrimonialisation ouvre à des questions fondamentales qui, plutôt que de les séparer, fédèrent les différentes disciplines des sciences sociales. De ce point de vue, les journées ont été utiles, car elles ont permis d'aborder un ensemble de questions et de débats susceptibles de faire émerger tout à la fois des éléments de connaissance pour l'action et d'action pour la connaissance, conditions, selon H. Ollagnon, d'une « patrimonialisation réussie ».